



CRISE SANITAIRE : COMITÉ DE SUIVI DU 13 DEC. 2021 (EN VISIOCONFÉRENCE)

Cette visioconférence s'est tenue en présence de la Ministre, qui a apporté des informations sur la situation épidémiologique, la vaccination, l'évolution du pass sanitaire, les ASA, le télétravail, le jour de carence ... Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

Intervention de la Ministre

La Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques souhaite que ce rendez-vous régulier avec les organisations syndicales cesse, car ce sera la preuve que la pandémie ne causera plus de mal à la population en général, aux agents publics en particulier. Elle remercie en particulier les agents des hôpitaux et ceux qui concourent à la campagne vaccinale.

Retour sur les annonces du Premier ministre

FAQ mise à jour pour l'État, comme pour la fonction publique territoriale, en cours pour la fonction publique hospitalière.

Période de grande vigilance : 40 000 cas par jour en moyenne. Forte hausse, mais en cours de stabilisation, 5 % de plus. On s'approche du plateau. La pression est toujours forte sur les réanimations, les "plans blancs" sont généralisés. Il y a de la tension dans les services de pédiatrie. Toutefois la pression est d'un tiers moindre par rapport à la vague de l'automne 2020.

Le **bouclier vaccinal** est efficace. En réanimation, on trouve surtout des non vaccinés, des personnes qui ont des pathologies graves, des personnes âgées vaccinées depuis plus de 6 mois.

Il y a une **grande lassitude** des citoyens en général et des agents en particulier dont il faut assurer la sécurité avant tout, par les gestes barrières, la vaccination facilitée, les conditions de travail améliorées. La ministre se dit alertée de l'augmentation de la détresse psychologique de certains agents.

Les outils

Gestes barrières au premier niveau, aération, capteur de CO2.

Vaccination : le passe sanitaire évolue. Le test est valide 24 heures. 3 doses sont obligatoires pour conserver le passe au 15 janvier 2022. L'objectif est de vacciner 20 millions de personnes d'ici la fin de l'année.

Les autorisations spéciales d'absence (**ASA**) sont **maintenues** pour tous les agents publics pour leur vaccination, vacciner les enfants, et en cas d'effets secondaires.

En ce qui concerne le **télétravail**, il ne faut pas sortir de l'accord cadre de juillet 2021. Sur la base du volontariat, les agents publics sont incités à faire 3 jours de télétravail. Il n'y a aucune obligation ; les jours de télétravail seront indemnisés selon l'accord prévu, soit dans une limite de 220 € sur une année. La DGAFP fera remonter les chiffres sur la pratique réelle du télétravail dans les services.

Les **réunions** doivent se tenir **en priorité en visio conférence**, ou en mixte avec la garantie de 4m² par personne. Les rencontres de "convivialité" sont suspendues à l'intérieur, mais possibles en extérieur.

La **suspension du jour de carence** sera prolongée dans le public et dans le privé tant que la ministre n'aura pas pris un décret y mettant fin. La période couverte va jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre du PLFSS.

La Ministre annonce, en se basant sur une expérience australienne, vouloir former des **"secouristes en santé mentale"**.

Elle veut développer les outils de détection de la souffrance psychique pour aider les agents. Son choix est de déployer ces outils, de manière ambitieuse, notamment par le service civique. Il y aura une dynamique : éducation nationale, intérieur, justice, etc.

Il faut lancer une formation pour que des agents volontaires apprennent à détecter les signes de détresse psychique et puissent orienter leurs collègues.

Intervention de la CFDT

Reconnaissance de la réactivité des pouvoirs publics, avec l'instauration du plan blanc dans les hôpitaux, mise à jour de la foire aux questions, **la CFDT se réjouit** également de la poursuite de la suspension du jour de carence pour tout 2022, et salue la mise en place des secouristes en santé mentale.

La CFDT appuie la démarche d'encouragement des personnels des 3 versants de la fonction publique à se faire vacciner et à faire le rappel. Il ne faut pas baisser la garde, et anticiper, toujours anticiper, afin de mutualiser les efforts.

La CFDT insiste sur l'épuisement des personnels des hôpitaux, ainsi que ceux de l'éducation nationale ; on leur demande beaucoup. Les remontées de directeurs d'écoles notamment sont inquiétantes. Nombreux sont ceux qui sont au bout du rouleau dans l'enseignement du 1^{er} degré, car ils doivent, par exemple, faire face aux difficultés posées par le suivi et le traitement des informations sur les cas confirmés et les cas contacts, informer les familles, adapter l'activité pédagogique aux fermetures, s'occuper de l'absence et du retour des élèves, et constater l'absence d'enseignants non remplacés.

Il est urgent de réfléchir, dans les différents ministères, collectivités, établissements de soins, à l'amélioration de l'organisation du travail, surtout en période de crise, car sinon, il y aura beaucoup de mal à trouver des agents pour les hôpitaux et à pourvoir les postes de directeurs dans les établissements scolaires.

Il faut poursuivre les gestes barrières, la vaccination, faire encore mieux connaître le dispositif des autorisations d'absence et vacciner si possible au plus près des services.

La CFDT a des remontées comme quoi le télétravail semble moins développé que lors des crises précédentes. Il faut donc utiliser au maximum les dispositifs de l'accord de juillet dernier.

L'incitation du Premier ministre doit permettre de reprendre de manière générale les réunions en visio ou en mixte, selon un mode volontariste. Le dialogue social est également indispensable pour améliorer l'organisation et les conditions de travail pendant cette période plus difficile que nous traversons.

La CFDT salue le choix du Gouvernement de poursuivre l'incitation sans rien rendre obligatoire.

Reprise de parole de la Ministre

Pour les **directeurs d'école**, elle s'engage à alerter le ministre de l'éducation nationale.

Elle condamne le fait que des **services de santé** puissent faire revenir des personnels asymptomatiques. De même, il n'y aura pas de retour de non vaccinés dans les milieux de santé.

Pour les **tests**, pas de changement : gratuits pour les vaccinés et si suspicion de Covid. Les non vaccinés assument le coût des tests.

Pour les **secouristes en santé mentale**, il y aura ouverture de postes pour les étudiants. Le Ségur s'applique aussi pour la psychiatrie. Le plan santé au travail (PST) s'enrichira de ces problématiques.

À propos de l'attribution du **marché des masques**, on doit respecter les règles du marché public tout en se tournant bien évidemment en premier vers des fabricants français.

Enfin, la Ministre rappelle l'**indemnisation, pour les personnels de la fonction publique hospitalière, des congés non pris** : 200 € par jour pour la catégorie A, 180 € pour la catégorie B et 130 € pour la catégorie C.

Prochaine rencontre sur la situation sanitaire le 6 janvier 2022

Durée de la visioconférence : 12h00-13h20

Sur le même sujet :

- [Questions/Réponses Covid-19 \(DGAFP - Mise à jour du 08-12-21\)](#)

Pour mémoire :

- Voir le [comité de suivi du 25 novembre 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 15 novembre 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 11 octobre 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 16 septembre 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 26 août 2021](#)

- Voir le [comité de suivi du 19 juillet 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 05 juillet 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 10 juin 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 25 mai 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 10 mai 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 26 avril 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 12 avril 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 02 avril 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 25 mars 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 22 mars 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 11 mars 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 25 février 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 11 février 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 28 janvier 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 14 janvier 2021](#)
- Voir le [comité de suivi du 10 décembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 03 décembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 26 novembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 19 novembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 12 novembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 05 novembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 28 octobre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 19 octobre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 30 septembre 2020](#)
- Voir le [comité de suivi du 15 septembre 2020](#)
